

CONTRATS DE TRAVAIL

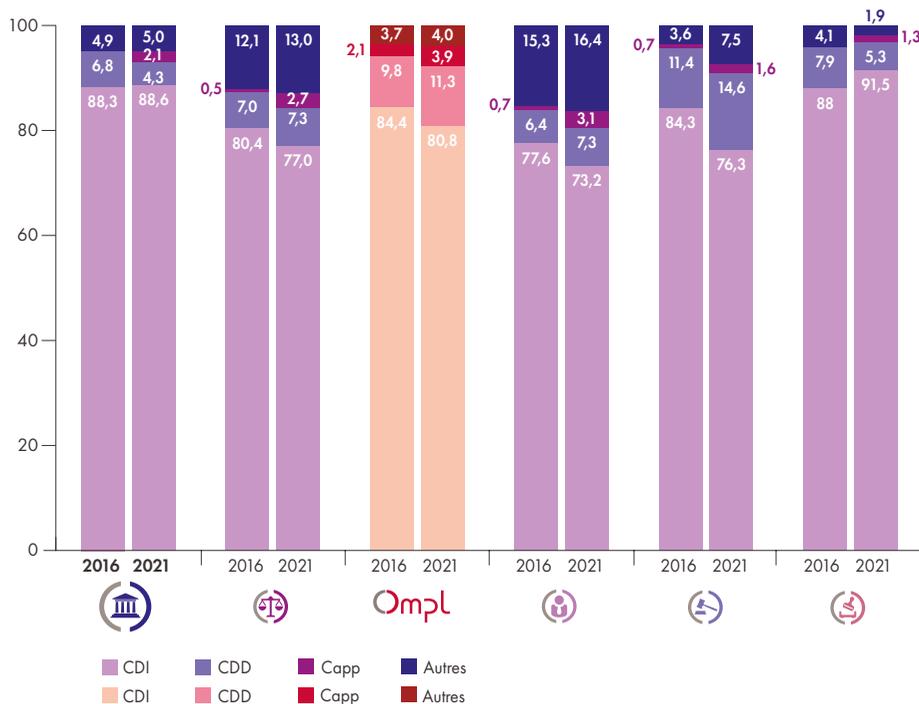
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PROPORTION DE CDI MOYENNE

- Au sein de la branche :
 - la part de salariés en CDI (88,6 %), est proche de celle de l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (87,4 % en 2021 selon l'INSEE). En outre, elle est supérieure à la moyenne du secteur (77 %);
 - les contrats « autres » (stages rémunérés, contrats de professionnalisation, etc.) et les CDD (5 % et 4,3 % des salariés respectivement) sont plus fortement mobilisés que les contrats d'apprentissage (2,1 %). Par rapport à 2016, la part des contrats d'apprentissage a varié de + 2,1 points. En revanche, la proportion des CDI (+ 0,3 point) et des contrats « autres » (+0,1 point) a stagné et celle des CDD (- 2,5 points) s'est repliée.
- Au niveau du secteur, les ordres de grandeurs et le sens des variations sont relativement différents :
 - progression des contrats d'apprentissage (+ 2,2 points);
 - stagnation des CDD (+ 0,3 point) et des contrats « autres » (+ 0,9 point);
 - baisse des CDI (- 3,4 points).

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



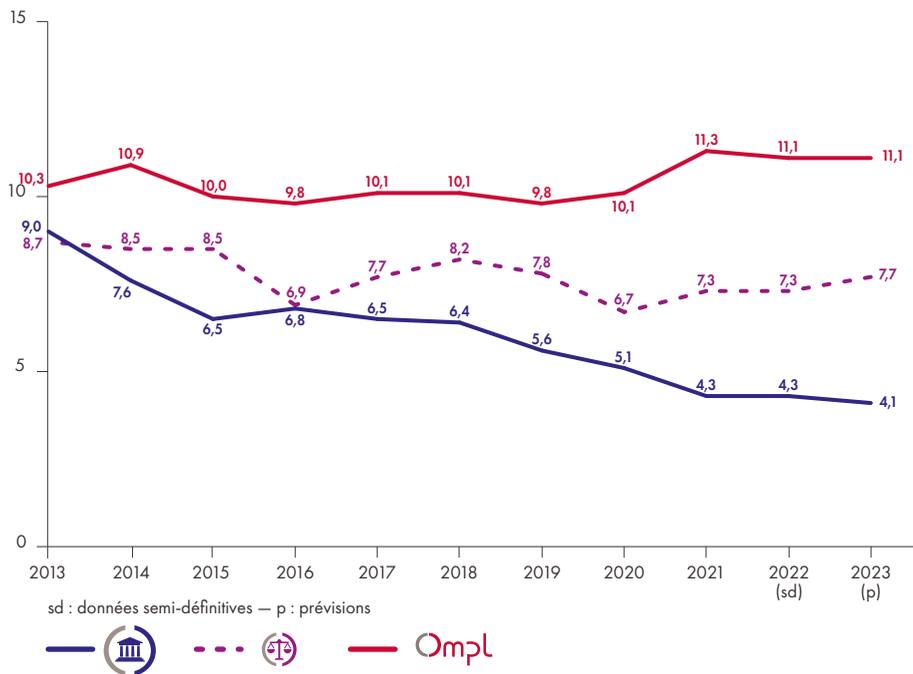
Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



DIMINUTION DE LA PROPORTION DE CDD

- Par rapport à 2013, le taux de CDD tend à reculer jusqu'en 2021 (- 4,7 points).
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent le maintien de cette tendance.
- Sur la période (2013 à 2023), le taux de CDD de la branche diminue plus fortement (- 4,9 points) que celle du secteur (- 1 point)

Évolution du taux de CDD annuel (%)



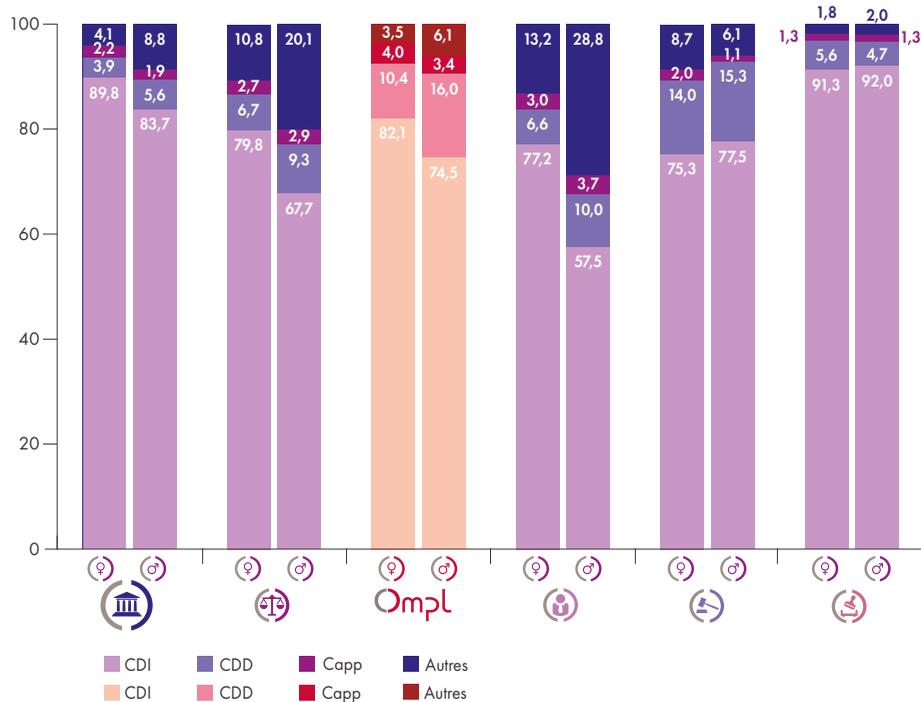
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



CDI PLUS FRÉQUENT POUR LES FEMMES

- Au niveau de la branche, relativement à la répartition des types de contrats observée, la part des CDI est beaucoup plus importante pour les femmes. Elle atteint 89,8 % contre 83,7 % seulement pour les hommes, soit un différentiel de + 6,1 points pour les femmes.
 - Au niveau du secteur, la fréquence des CDI est nettement moins marquée pour l'ensemble des femmes. Elles sont 79,8 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat.
- Le différentiel entre les genres est beaucoup plus important que celui de la branche : la proportion est supérieure de + 12,1 points chez les femmes.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



ÉVOLUTION MITIGÉE DES CDI

• Par rapport à 2016, la part de salariés en CDI, au sein de la branche, tend à reculer chez les femmes mais à augmenter chez les hommes (– 0,3 et + 3,6 points respectivement).

Le sens de ces évolutions est différent de celui du secteur où des variations de – 3,2 et – 3 points sont observées.

• Le taux de CDD de la branche diminue chez les femmes (– 1,9 point) comme chez les hommes (– 5,8 points), de manière contrastée par rapport au secteur (+ 0,3 et + 0,2 point respectivement).



CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

• Dans la branche, les salariés de moins de 35 ans travaillent deux fois plus souvent dans le cadre d'un CDD que leurs homologues de la tranche d'âge intermédiaire (7,4 % contre 3,2 %).

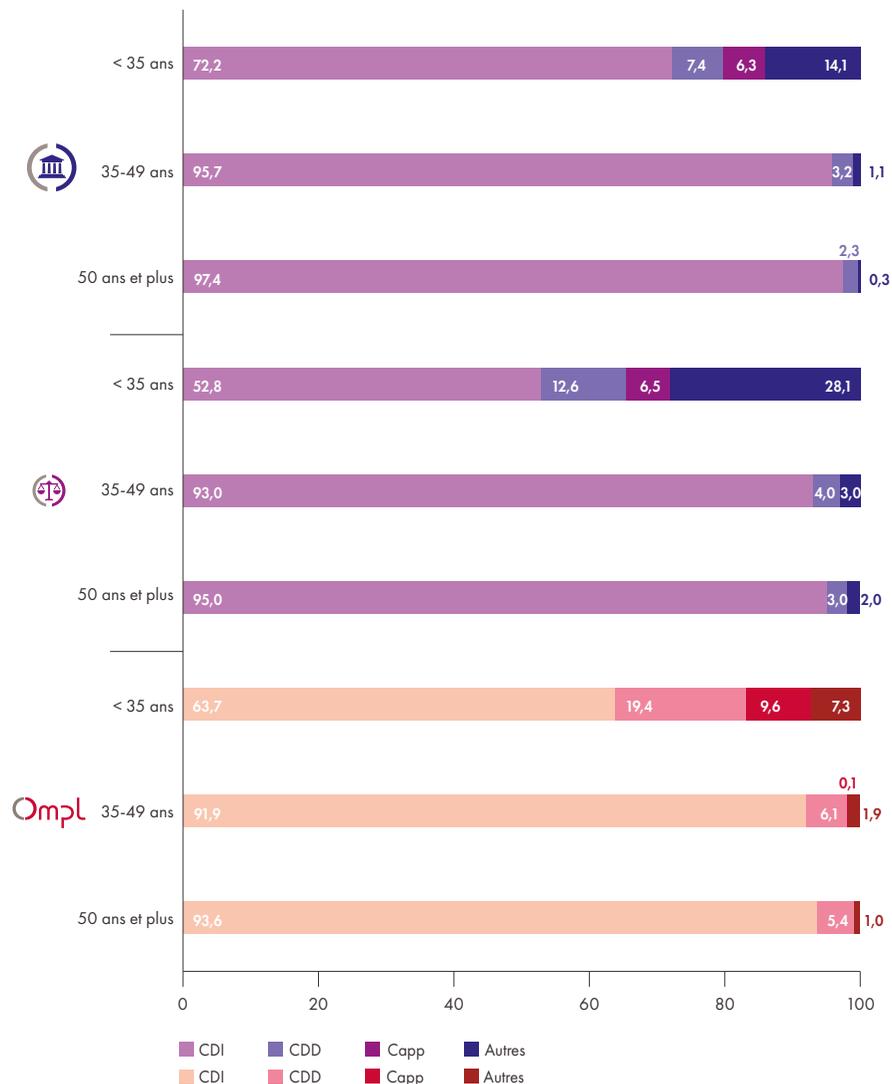
• Au niveau du secteur, le différentiel entre ces classes d'âge est nettement plus marqué : 12,6 % des salariés de moins de 35 ans sont embauchés en CDD contre 4 % pour ceux de la tranche d'âge intermédiaire.

Évolution de la répartition des salariés par type de contrat de travail et genre (2016-2021, en points)

	Secteur		Branche		Ompl	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂
CDI	↓ – 0,3	↑ + 3,6	↓ – 3,2	↓ – 3,0	↓ – 3,4	↓ – 3,6
CDD	↓ – 1,9	↓ – 5,8	↑ + 0,3	↑ + 0,2	↑ + 1,3	↑ + 2,1
Capp	↑ + 2,2	↑ + 1,9	↑ + 2,3	↑ + 2,3	↑ + 2,0	↑ + 1,5
Autres	↔ 0,0	↑ + 0,3	↑ + 0,6	↑ + 0,5	↑ + 0,1	↔ 0,0

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et tranche d'âge (%)



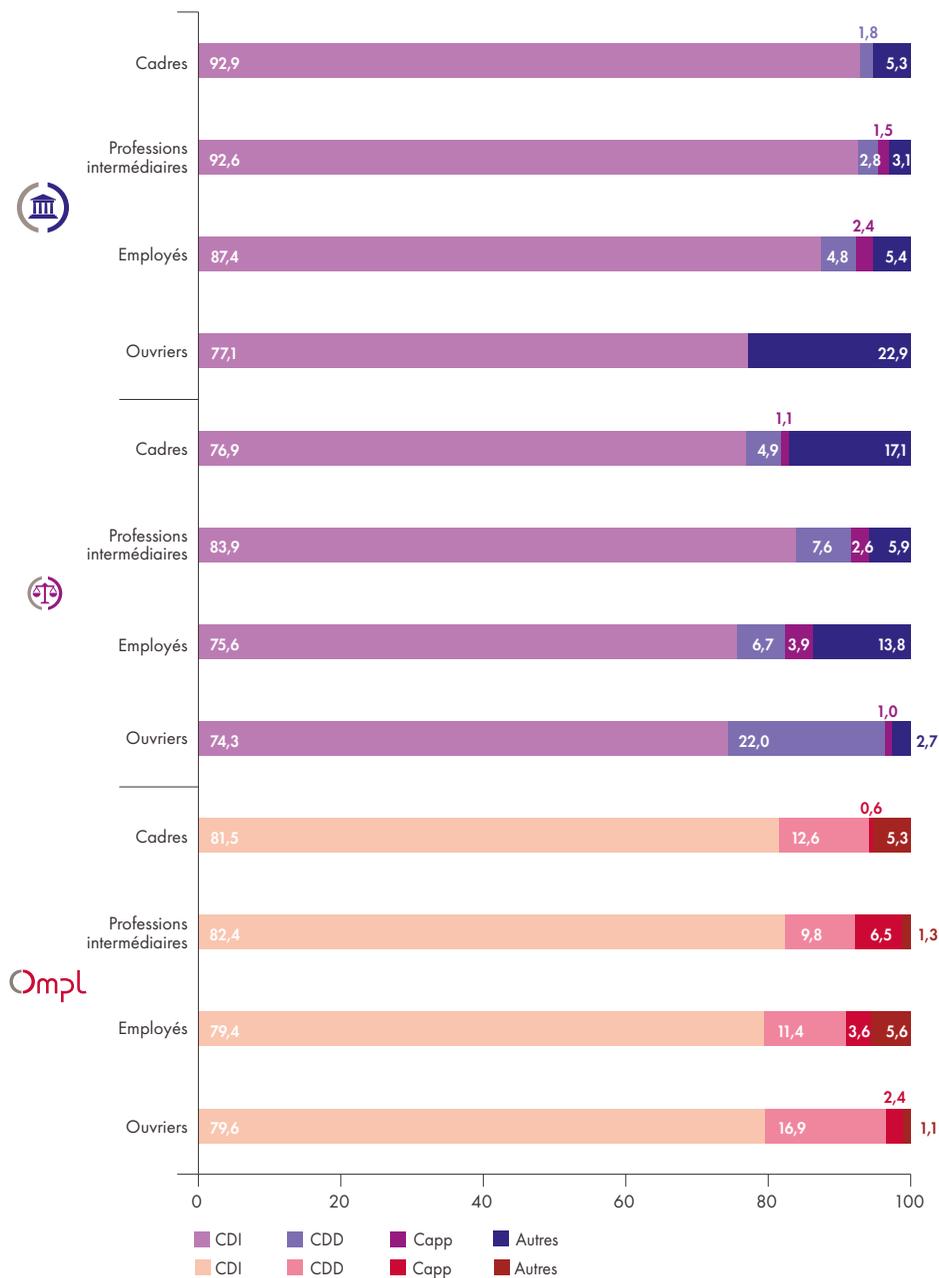
Source : Insee, DSN, 2021.



NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

- Au niveau de la branche, le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les employés (4,8 %). Pour les autres catégories sociales, il est moins privilégié, notamment pour les ouvriers (0 %) plus souvent en contrat « autres » (22,9 %).
- En revanche, au sein du secteur, les ouvriers présentent la part la plus importante de CDD (22 %). Les salariés travaillant le plus souvent en CDI font partie, à la différence de la branche, des professions intermédiaires (83,9 %). En retour, les ouvriers sont moins fréquemment recrutés en CDI (74,3 %).

Répartition des salariés par type de contrat de travail et catégorie sociale (%)



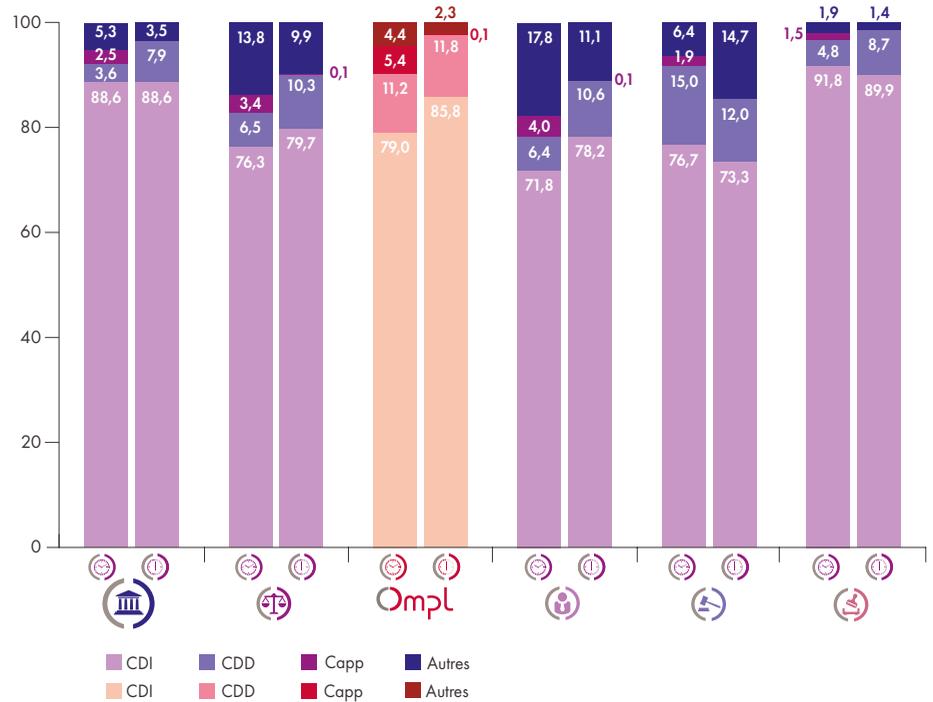
Source : Insee, DSN, 2021.



TEMPS COMPLETS MOINS SOUVENT EN CDD

- Dans la branche, la fréquence des CDD est relativement moins importante pour les salariés travaillant à temps complet. Ils sont 3,6 % à bénéficier de ce type de contrat, contre 7,9 % des salariés travaillant à temps partiel, soit un écart de 4,3 points.
- Au niveau du secteur, la fréquence des CDD est légèrement plus marquée pour les salariés travaillant à temps complet. Elle atteint 6,5 % contre 10,3 % pour ceux à temps partiel. Le différentiel entre les deux proportions (3,8 points) est proche de celui de la branche.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

- En 2021, la part de CDD au sein de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour l'Occitanie (6,9 %) et atteint un minimum pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (3,5 %).
- Par rapport à 2016, les variations les plus importantes de la proportion de salariés de la branche travaillant dans le cadre d'un CDD sont observées pour :
 - l'Île-de-France, avec une diminution de - 5,9 points;
 - la Nouvelle-Aquitaine, caractérisée par un recul similaire de - 3,3 points.

Taux de CDD par région (%)

Régions	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	6,6	3,5	6,3	7,1	9,8	11,1
Bourgogne-Franche-Comté	ND	5,3	6,1	9,7	8,5	11,0
Bretagne	5,9	3,8	5,7	6,1	11,1	13,2
Centre-Val de Loire	8,1	5,5	6,5	5,6	5,7	9,9
Corse	ND	ND	ND	8,5	5,3	13,7
DOM regroupés	ND	ND	2,4	6,3	10,1	13,4
Grand Est	4,6	5,6	5,7	6,3	8,6	10,6
Hauts-de-France	4,2	4	6,2	7,7	8,9	10,9
Île-de-France	9,7	3,8	7,7	7,5	10,1	11,1
Normandie	ND	ND	6,7	7,6	9,6	10,7
Nouvelle-Aquitaine	7,6	4,3	7,4	7,0	10,0	11,4
Occitanie	6,3	6,9	5,9	7,8	10,4	11,6
Pays de la Loire	ND	3,6	5,8	7,6	10,7	13,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2	4,1	5,7	5,9	9,0	11,1
Ensemble	6,8	4,3	7,0	7,3	9,8	11,3

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.